



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Commission de suivi de site « déchets »  
Compte-rendu de la réunion du jeudi 16 novembre 2023**

M. Aurélien DIOUF, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Seine-Maritime, accueille les participants et ouvre la séance de la commission de suivi de sites « déchets » de la Seine-Maritime à 10h00.

Liste des participants :

- M. Aurélien DIOUF, secrétaire général adjoint
- Mme Sylvie RESTENCOURT, directrice DCPAT – PRÉF 76
- Mme Émilie GITZHOFER, cheffe BUPE – DCPAT – PRÉF 76
- M. Abdelkader GACEMI, BUPE – DCPAT – PRÉF 76
- Mme Emmanuelle MARTIN, Agence Régionale de Santé
- M. Christophe HUART, DREAL
- Mme Nadia ABIDA, DREAL
- Mme Laëtitia STEPHAN, DREAL
  
- M. Lionel ROZAY, mairie de GRAND-QUEVILLY
- M. Martial OBIN, mairie de PETIT-QUEVILLY
- M. Mehdi GAÏÉCH, mairie de PETIT-QUEVILLY
- M. Hervé DEMORGNY, mairie de SOTTEVILLE-LES-ROUEN
- M. Gérard GUILLOPE, mairie de SOTTEVILLE-LES-ROUEN
- M. Hugo LANGLOIS, mairie de AMFREVILLE-LA-MIVOIE
- M. Olivier GREGORIS, MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE
  
- M. Alain ROUZIES, association UFC QUE CHOISIR ROUEN
- M. Philippe VUE, association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
- M. Janny BECASSE, association AADERS
  
- M. Gilles SCOTTÉ, TRIADIS
- M. Éric MAUGER, SMEDAR
- M. Gwenaël MAHIEUX, SNVE
- M. Morgan PABLOS, SERAF
- M. Benoît PONSONNAILLE, SERAF
- M. Julien LECANU, ATHALYS
- M. Olivier PASCOËT, STEP EMERAUDE – METROPOLÉ ROUEN NORMANDIE
- M. Mathieu GABORIT, SOLVALOR
- M. Jean-Philippe BELLEC, SOLVALOR
  
- Lieutenant Grégory GUICHENEY, SDIS
- M. Nicolas LEPELLEY, ATMO
- M. Claude BARBAY, « Les nez normands »
- Mme Juliette WEIL, AESN

## ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du règlement intérieur, suite au dernier arrêté du 29 décembre 2022 portant renouvellement de composition de la CSS ;
- 2 – Élection des membres du bureau de la CSS pour chacun des collèges ;
- 3 – Approbation du compte rendu de la CSS du 18 octobre 2022 ;
- 4 – DREAL – Bilan des inspections et instructions depuis la dernière CSS et perspectives 2023 ;
- 5 – Présentations et bilans des faits marquants par les exploitants.

*(Pour rappel, tous les documents nécessaires à la réunion ont été transmis aux membres de la commission lors de l'invitation).*

## PROPOS LIMINAIRES

**M. BARBAY** indique revenir au sein de cette commission en tant que bénévole « Les nez normands », du fait que la CSS « SOLVALOR » ait été rattachée à la CSS « DÉCHETS ». Il regrette que les commissions ne se réunissent plus sur les sites, ce qui ne permet pas une bonne connaissance du terrain. Il trouve par ailleurs que la somme d'informations communiquées est importante et ne favorise pas les débats.

### 1 – Approbation du règlement intérieur

Les associations souhaitent être informées de manière plus proactive des incidents qui surviennent chez les industriels. Le règlement qui indique que les membres sont « régulièrement informés » n'est pas le reflet de la situation actuelle.

*- Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité -*

### 2 – Élection des membres du bureau

**Mme GOUJON** est désignée pour le collège des élus.

**M. VUE** est désigné pour le collège des riverains.

**M. SCOTTÉ** est désigné pour le collège exploitant.

L'ensemble des membres du collège des salariés des installations classées étant absent au sein de cette commission, le bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture se chargera de les saisir par courrier afin de désigner le représentant de ce collège.

**M. ROUZIES** s'adresse aux exploitants en leur indiquant regretter que les représentants des salariés ne soient pas systématiquement associés à cette commission qui aborde des sujets les concernant, notamment de sécurité et de qualité de vie au travail.

**M. DIOUF** précise à M. ROUZIES que les représentants des salariés, tout comme les autres membres, sont systématiquement invités aux commissions.

### 3 – Approbation du compte rendu de la CSS du 18 octobre 2022

Aucune observation n'est formulée par les membres.

*- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité -*

#### 4 – Présentation DREAL – Mme STEPHAN

**M. BARBAY** regrette que l'on ne s'intéresse qu'aux rejets des industriels en ce qui concerne la recherche de composés perfluorés. Il estime que ces composés sont émis par chaque citoyen au travers des eaux usées, et de fait il faudrait faire des recherches plus larges que sur les simples rejets des industriels. Il souhaite que la question soit remontée au ministère.

**M. ROUZIES** demande si tous les exploitants intégrés dans la CSS sont concernés par cette surveillance.

**Mme STEPHAN** répond par l'affirmative, puisque tous sont soumis à autorisation et concernés par une rubrique de la nomenclature listée dans l'arrêté ministériel.

**M. ROUZIES** mentionne que la recherche d'eau potable du côté de la commune du VAUDREUIL n'a pas abouti, du fait de la présence de composés perfluorés dans les eaux, ce qui montre que le sujet n'est pas anodin. Il demande pourquoi le SMEDAR a été intégré dans le sujet de la filière « REP bâtiment ».

**Mme STEPHAN** répond que cela est dû au fait que les déchets collectés dans les déchetteries transitent par le SMEDAR (gravats).

**M. ROUZIES** demande s'il y a une traçabilité sur les cendres et mâchefers.

**Mme STEPHAN** et **M. MAUGER** confirment qu'il y a une traçabilité.

**M. ROUZIES** demande qu'une inspection puisse être faite de temps à autre pour vérifier que les mâchefers ne sont pas évacués dans des zones non appropriées telles que des zones humides. Il demande en quoi a consisté la réunion sur le projet de méthanisation de la station d'épuration Emeraude.

**M. HUART** répond qu'il s'agit d'une réunion de pré-cadrage qui a eu lieu bien en amont du projet.

**M. MAUGER** précise que cette réunion de travail à laquelle la DREAL était présente, était à l'initiative de la Métropole Rouen Normandie.

**M. BECASSE** indique que pendant la période où les déchets et gravats amiantés ont été refusés en déchetterie, des dépôts sauvages ont été retrouvés sur le bord des routes. Il insiste donc pour que ce sujet soit traité de bonne manière.

**M. BARBAY** indique que la méthanisation des boues posera la question des digestats.

**M. MAUGER** confirme que le SMEDAR travaille actuellement sur le sujet de la gestion des biodéchets. Il précise que le mode de traitement dépend notamment de la collecte qui sera faite par les adhérents du SMEDAR. Il ajoute qu'il est envisagé aujourd'hui de collecter 7000 tonnes de biodéchets par an, et que la place nécessaire au traitement n'est pour l'instant pas disponible. Il termine en indiquant que le SMEDAR aurait une ouverture pour une acquisition de foncier, mais pas avant plusieurs années.

#### 5 – Présentations et bilans des exploitants

##### ✓ 5-1 - SMEDAR (UVE-VESTA) – Présentation M. MAUGER

**M. DIOUF**, ayant des impératifs professionnels, confie la présidence de cette commission à Mme RESTENCOURT avant de quitter la salle.

**M. VUE** demande quels déchets ont été envoyés chez Hydropale à Dunkerque.

**M. MAUGER** répond qu'il s'agit de valoriser et récupérer les sels qui sont présents dans les REFIOM.

**M. ROUZIES** regrette que les bilans ne soient pas présentés sur plusieurs années. Il demande des précisions sur l'arrêt de l'utilisation de lait de chaux pour le traitement des fumées, sur le rejet des 92 tonnes de SO<sub>2</sub> rejetées, sur la DCO dans les rejets d'eau, sur les actions menées pour faire baisser la température de l'eau, sur la tuyauterie abîmée, sur l'étude sur les déchets à fort PCI et sur un éventuel projet de réseau de chaleur pour les industriels. Il demande également si le SMEDAR a été contacté pour accroître sa zone de chalandise pour les déchets en région parisienne, et si le compte rendu de la commission consultative des services publics locaux du mois de juin a été transmis.

**M. BARBAY** rappelle que l'agence de l'eau a alerté sur la montée en température de l'eau de la Seine. Il rappelle qu'il est important de ne pas contribuer à l'augmentation de la température pour la préservation des espèces vivant dans le fleuve.

**M. MAUGER** répond point par point aux observations soulevées :

– au sujet de l'arrêt de l'utilisation de lait de chaux pour le traitement de fumées, il indique que le dispositif de traitement des fumées a été modifié, et utilise dorénavant du bicarbonate ;

– au sujet des rejets de SO<sub>2</sub>, il fait savoir que les flux annuels autorisés sont respectés, et que les rejets sont aussi associés à la qualité des déchets admis. Il ajoute que les déchets de plâtre conduisent notamment à des émissions de SO<sub>2</sub>, et que la filière REP en cours de mise en place devrait améliorer la situation ;

– l'augmentation de la DCO dans les rejets d'eau au 4<sup>e</sup> trimestre pourrait avoir un lien avec la pluviométrie ;

– la température des rejets d'eau, mentionnée dans la présentation est celle du déversoir interne à l'usine. La température n'a jamais dépassé les 30 degrés au point de rejet. Il fait savoir que la solution envisagée est de réduire le débit de vapeur de l'installation, donc de réduire la quantité de déchets admis, mais que cela ne sera pas tenable sur le long terme ;

– au sujet de la tuyauterie abîmée, il explique que c'est lié à une fissure à proximité d'une soudure et que la cause pourrait être mécanique ;

– l'étude sur les déchets à fort PCI visait à implanter une 4<sup>e</sup> ligne sur l'espace disponible pour traiter les déchets à haut PCI, mais le sujet a été abandonné au vu des projets privés existants ;

– l'étude relative au projet de réseau de chaleur pour les industriels, en plus des réseaux pour les logements a été stoppée suite au projet de reprise de la papeterie UPM et au projet de sucrerie. Il précise qu'une réunion est prévue ce jour pour la relancer ;

– au sujet de l'éventuel accroissement de la zone de chalandise pour les déchets en région parisienne, il indique que la région parisienne est en manque de capacité. 340 000 tonnes ne pourront plus être traitées par l'incinérateur d'IVRY, et un CET va fermer. Il affirme que ce sujet devra être étudié avec les préfets des 2 régions. Il précise que le SMEDAR a la capacité de traiter de tels déchets sans pénaliser la capacité locale, et que certains centres vont fermer en Normandie ;

– au sujet de la transmission du compte rendu de la commission consultative des services publics locaux du mois de juin, il indique qu'il n'y a pas de problème pour transmettre toutes les données demandées.

**M. VUE** demande où vont les papiers à recycler qui allaient chez UPM.

**M. MAUGER** répond qu'ils vont soit à GOLBEY (88) soit chez GDE pour valorisation.

✓ 5-2 - ATHALYS – Présentation M. LECANU

**M. BARBAY** demande des précisions sur la présence d'un éventuel biofiltre, et sur les éventuels sous-produits générés par le traitement à l'ozone. Il demande également comment ont été réglés les problèmes d'odeur, et si le site peut être visité.

**M. LECANU** répond que c'est la vidange de l'autoclave qui pose le problème d'odeur. C'est en gérant le flux qui arrive dans l'unité de désodorisation que le problème est réglé (des problèmes de colmatage dans le laveur chimique ont été réglés). Il n'y a eu aucune plainte odeur recensée en 2023. En outre 2 salariés ont été formés sur la détection des odeurs pour faire des rondes dans l'établissement et dans son voisinage. Il précise qu'il n'y a pas de biofiltre. Au sujet du traitement à l'ozone, il répond que l'unité d'ozonation a été positionnée en amont du traitement biologique, de manière à ce que les effluents de l'ozonation puissent être dégradés dans la partie biologique d'ATHALYS et celle de la STEP EMERAUDE, dans laquelle ils sont rejetés. Il termine en indiquant qu'il est possible de visiter le site.

**M. ROUZIES** demande des précisions au sujet des rejets de DCO vers la STEP EMERAUDE, du suivi du diuron, du financement du projet par l'agence de l'eau et du projet de récupération des eaux de toitures.

**M. LECANU** répond point par point :

– au sujet des rejets de DCO, il fait savoir qu'ATHALYS fait le maximum pour respecter les valeurs limites, mais que la société envisage aussi de traiter des effluents plus chargés compte tenu de cette nouvelle capacité d'épuration ;

– il confirme le suivi du diuron et l'absence d'incident ;

– il indique que le financement par l'agence de l'eau est à hauteur de 40 % du projet, et seulement sur les parties éligibles qui présentent un progrès sur le traitement des eaux ;

– il précise que le projet de récupération des eaux de toitures n'a pas abouti, de même pour l'utilisation des panneaux photovoltaïque, pour des raisons administratives. Il précise néanmoins que les projets sont toujours en cours d'étude.

✓ 5-3 - SERAF – Présentation M. PABLOS

**M. BECASSE** constate une amélioration des conditions de tenue du site. Néanmoins, il met en évidence le problème d'acceptation du projet d'extension du site au lieu-dit la Fosse Marmitaine. Il explique cela du fait que lors de l'extension de 2018, il avait été promis qu'il n'y aurait plus d'extension, et c'est la raison pour laquelle les riverains protestent. Il termine en indiquant que la plupart des riverains sont contre, et se prononceront dans ce sens lors de l'enquête publique.

**M. VUE** souhaite avoir des compléments sur les autres sites étudiés.

**M. PONSONNAILLE** répond qu'un travail de recherche a été effectué sur 3 années, mais que la problématique de maîtrise foncière se pose. Il fait savoir que VEOLIA a saisi l'opportunité offerte par la STREF, avec un projet d'extraction de matériaux, puis l'exploitation d'une ISDD jusqu'en 2050. Il précise que si un dossier est déposé à l'instruction, c'est qu'il sera réglementairement acceptable (d'un point de vue compatibilité PLU notamment).

✓ 5-4 - TRIADIS – Présentation M. SCOTTÉ

**M. BARBAY** estime que les contraintes évoquées par TRIADIS constituent une raison de demander la révision du PPRT du site LUBRIZOL. Il indique qu'à PORT-JEROME-SUR-SEINE ou le HAVRE, des industriels se sont implantés dans des zones considérées comme des dents creuses.

✓ 5-5 - STEP EMERAUDE – Présentation M. Olivier PASCOËT

**M. ROUZIES** demande combien va coûter la mise aux normes pour respecter le BREF incinération.

**M. PASCOËT** répond que le coût sera d'environ 700 000 €.

**M. ROUZIES** demande s'il est possible de se passer du fioul.

**M. PASCOËT** indique que cela n'est pas possible à courte échéance.

**M. ROUZIES** demande, au sujet des boues extérieures, si cela comprend la STEP d'Elbeuf.

**M. PASCOËT** répond par l'affirmative, et explique qu'une partie des boues d'Elbeuf est traitée sur le site EMERAUDE depuis mi 2022, le reste étant épandu. Les travaux sur le four d'Elbeuf sont toujours en cours d'étude, il n'est pas certain que les considérations techniques et économiques le justifient.

**M. ROUZIES** demande des précisions au sujet de la grosse différence dans les émissions de NOx entre le début et la fin de l'année.

**M. PASCOËT** indique qu'il y a eu des essais de lavage des fumées pour anticiper la mise en conformité au BREF incinération. C'est pour cela que les valeurs sont plus basses à certains moments.

**M. BARBAY** revient sur la qualité des boues. Il indique que l'épandage des boues n'a pas fait l'objet de travaux sérieux depuis plusieurs années. Il ajoute qu'il est probable que certaines substances ne soient pas recherchées dans les analyses. Il soulève la problématique des boues épandues et se demande si elles ne contiennent pas des matières problématiques liées à des matières bioaccumulables ou posant d'autres problèmes.

**M. PASCOËT** répond que la qualité des boues repose sur un texte de 1998. Il fait savoir que le site EMERAUDE peut se permettre d'incinérer des boues qui ne seraient pas épandables en agriculture du fait des teneurs en HAP. Il ajoute qu'un projet de texte, qui doit remplacer celui de 1998, est en cours de consultation jusqu'à la fin novembre 2023.

✓ 5-6 - SOLVALOR – Présentation M. GABORIT

**M. VUE** demande la communication des éléments relatifs à l'analyse des déchets sous les bâches. Il précise que cette demande a déjà été faite il y a 2 ans, sans jamais les avoir reçus.

**M. HUART** répond que les services de la DREAL vont prendre l'attache du Port pour voir ce qui peut être communiqué.

**M. VUE** demande également la transmission des résultats relatifs aux mesures de bruit.

**M. GABORIT** répond que SOLVALOR les communiquera.

**M. VUE** remercie l'exploitant pour la mise en place d'avertisseurs de recul type « cri du lynx », qui ne sont plus entendus par les riverains.

**M. ROUZIES** demande si le centre de gens du voyage est toujours présent.

**M. GABORIT** répond par l'affirmative.

**M. VUE** n'a pas compris la différence de volume entre la quantité d'eau de ville consommée et la quantité d'eau rejetée.

**M. GABORIT** répond qu'il s'agit de l'apport des eaux pluviales, utilisées dans le process.

**M. LEPELLEY** demande si les métaux sont suivis dans les retombées de poussières.

**M. GABORIT** répond par la négative et indique que les paramètres hydrocarbures et HAP particuliers sont suivis dans les retombées de poussières.

**M. ROUZIES** souligne que la commission se termine très tard, et il demande s'il est possible d'avancer l'heure de début de commission.

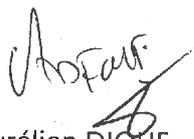
**Mme RESTENCOURT** indique que la question sera regardée, mais que les présentations des exploitants pourraient peut-être être raccourcies puisqu'elles sont transmises à l'avance aux membres.

**M. BARBAY** souligne que les réunions devraient s'organiser au plus près du territoire, et non en préfecture.

**Mme RESTENCOURT** indique que ce sujet sera étudié en prenant en compte les problématiques de place et de sécurité dans les sites industriels.

La séance est levée à 13h20.

Le président



Aurélien DIOUF

La secrétaire



Sylvie RESTENCOURT

